



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 14 MAI 2024

FEDEREC RÉAGIT À LA PUBLICATION DE L'ÉTUDE DE L'ADEME SUR L'AMÉLIORATION DU RECYCLAGE DES GRANDS MÉTAUX - ACIER, CUIVRE, ALUMINIUM

Une étude inédite révèle les enjeux cruciaux du recyclage des métaux en France. FEDEREC estime que cette étude ne prend pas en considération la donnée économique, pourtant essentielle sur ce marché. Cet oubli entraîne un focus sur de faux problèmes sans identifier les vraies solutions.

L'Agence de la Transition Écologique (Ademe) a rendu publique une étude cruciale sur l'amélioration du recyclage des grands métaux, à savoir l'acier, le cuivre et l'aluminium. Commandée en novembre 2022 et menée par le cabinet Deloitte Sustainability, cette étude constitue une première dans le domaine en dressant un état des lieux exhaustif des chaînes de valeur du recyclage de ces métaux. Réunissant les principaux acteurs de ces filières, tels que les producteurs, les recycleurs et les consommateurs de matières, l'étude a été réalisée avec un comité de parties prenantes composé de FEDEREC, France Aluminium et A3M. Pourtant, FEDEREC n'a pas eu accès à la version finale du rapport pour une dernière validation, entraînant des désaccords importants sur les chiffres visés et les problèmes identifiés.

Les défis économiques du recyclage

L'étude met en lumière le défi économique que représente le recyclage des métaux. Le tri fin des matériaux entraîne des coûts supplémentaires en termes de main-d'œuvre et de consommation électrique. Ainsi, pour améliorer le recyclage en France, il est impératif que les consommateurs acceptent de payer le prix des MPiR à leur vraie valeur, prenant en compte les coûts réels nécessaires au traitement et la composition exigée. Et il est crucial de rappeler que consommer des MPiR est le meilleur levier de décarbonation des filières de fabrication des métaux et que cette solution restera toujours plus avantageuse que l'extraction de matières premières minières.

De vraies solutions pour une souveraineté d'approvisionnement européenne

L'étude identifie également la problématique de l'exportation illégale de véhicules d'occasion, dont le gisement, qui deviendrait des VHU, pourrait rester en France. Toutefois, ce gisement est marginal : les véhicules d'occasion exportés illégalement représentent environ 500 000 tonnes de métaux, c'est-à-dire 3,75 % des 13,3 millions de tonnes de métaux ferreux et non ferreux collectés et triés en France.

Pour garantir une souveraineté d'approvisionnement européenne, il est primordial de favoriser la fabrication de métaux à partir de MPiR, par des obligations d'incorporation dans les produits neufs qui s'imposeraient aux producteurs de matériaux et de produits ; et en encourageant la

construction de fours à arcs électriques qui consomment 100 % des MPiR, plutôt que de hauts fourneaux, qui en consomment aujourd'hui 10 %.

Un marché métallique en contradiction

L'étude révèle que la matière métallique collectée et triée en France trouve principalement sa destination sur le marché national, lorsque les aciéristes l'achètent : certains consommateurs ne priorisent pas les MPiR françaises, et importent des MPiR étrangères à bas prix. Les MPiR constituent pour certains consommateurs leur variable d'ajustement alors que la solution pour améliorer le recyclage en France est que la consommation de MPiR soit leur priorité. Du fait du manque des capacités de consommation française, une part de ces matières est exportée vers d'autres pays européens tels que l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et la Belgique. Cette exportation s'explique par la capacité supérieure de leurs usines à absorber ces métaux et par leurs équipements plus adaptés à la consommation de MPiR. Pour certains métaux tels que le cuivre et certains aluminiums, l'absence totale de débouchés en France contraint nos entreprises à vendre leurs matières à l'étranger.

Enfin, force est de constater que la consommation d'acier recyclé en France est en très importante baisse. La fermeture de certaines usines en un exemple et les actualités très récentes nous le rappellent : l'entreprise Ascométal, dont l'usine est basée à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), a été placée, mardi 16 avril dernier en redressement judiciaire. Les entreprises de recyclage qui ont livré à cette usine des MPiR métalliques n'ont pas été payées et le montant total de la dette dû à ses fournisseurs s'élève à 15 millions d'euros.

Cet exemple illustre le besoin des entreprises de recyclage de se voir assurer une stratégie de long terme de consommation de MPiR en France afin de pérenniser le marché et l'industrie consommatrice sur le territoire français.

À propos de FEDEREC

FEDEREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, **FEDEREC** représente 34 400 salariés, 1 200 entreprises soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDEREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.